U.E.R. Sciences Sociales - Département de Sociologie. Université de Paris X - Nanterre. Organisation et programme des études : année 1971-1972.

Numéro d'inventaire : 2000.00095
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Université de Paris X (Nanterre)
Date de création : 1971
Description : Brochure agrafée, couverture souple de papier vert clair
Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Brochure de présentation des études de Sociologie à Paris X - Nanterre pour l'année scolaire 1971-1972: liste des Unités de Valeur, contrôle des connaissances.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)
Filière : Université
Niveau : Supérieur
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 10

UNIVERSITE PARIS X

NANTERRE

U.E.R. SCIENCES SOCIALES

DEPARTEMENT de SOCIOLOGIE

MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

ORGANISATION et PROGRAMME des ETUDES : Année 1971_1972

U.E.R. de SCIENCES SOCIALES

CONTROLE des CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances s'exerce sous deux formes possibles :

1°) Contrôle continu

2°) Examen

Chaque étudiant doit, au plus tard le 20 décembre, avoir déclaré régulièrement auprès du Secrétariat de l'U.E.R., la forme choisie pour chaque U.V. dans laquelle il est inscrit : le choix est irrévocable, sauf dérogations accordées par le Directeur de l'U.E.R. sur demande motivée et après consultation de l'enseignant responsable de l'U.V.

LE CONTROLE CONTINU -

1°) **Le contrôle continu comprend une première session qui se termine en juin; éventuellement, en cas d'échec à cette session de juin, l'étudiant inscrit au contrôle continu peut se présenter à l'examen d'octobre. Un étudiant inscrit au contrôle continu ne peut pas, en cas d'échec, se présenter à l'examen de juin.**

2°) **Comme son nom l'indique, le contrôle continu implique l'assiduité aux cours, séminaires et groupes de travail organisés dans le cadre de l'U.V. En aucun cas, le contrôle continu ne saurait être assimilé à un simple travail de fin d'année.**

3°) **Les types de travaux susceptibles de constituer les divers éléments concrets et quantifiables du système de contrôle continu sont :**

A.) **Présentation de textes, soit fiche de lecture, travail bibliographique, dossier comprenant des extraits d'ouvrages ou des extraits de presse, exposé oral, avec commentaire impliquant la compréhension d'un problème qui fait l'objet de l'enseignement dans l'U.V. intéressée.**

B) **Analyse sur thème, écrite ou orale, développée sur la base d'une problématique définie.**

C) **Travail de recherche : soit :**

- **compte rendu écrit de préparation de la recherche (objet, méthode, bibliographie)**

..../....

1°) - SYSTEME DES UNITES DE VALEUR -

L'unité de compte du système d'enseignement est l'unité de valeur.

Il en faut 16 pour obtenir le DUEL et 24 pour la LICENCE.

Chaque unité de valeur correspond à un enseignement de 1 heure ½ annuelle ou de 3 heures semestrielles.

L'étudiant qui a obtenu moins de 8 U.V. en 1ère année en conserve le bénéfice et n'a pas à redoubler toute son année. Il faut en revanche obtenir jusqu'à 10 unités par an et de cette manière obtenir les 24 unités de valeur nécessaires pour la Licence en 5 semestres au lieu de 3 ans.

11°) - NIVEAU -

Il ne suffit pas néanmoins d'accumuler 24 U.V. pour être Licencié. Il faut encore que ces 24 U.V. correspondent à certaines normes du point de vue de leur nature et de leur niveau.

Chaque U.V. appartient en effet à un niveau donné que traduit leur chiffre de code :

- l'Unité de Valeur commençant par 1 (100 ....) : 1ère année seulement
- " " " " " 2 (200 ....) : 2ème année "
- " " " " " 3 (300 ....) : 3ème année "
- " " " " " 4 (400 ....) : 4ème année "
- " " " " " 5 (500 ....) : 1ère et 2ème année
- " " " " " 6 (600 ....) : 3ème et 4ème année
- " " " " " 7 (700 ....) : 2ème et 3ème année
- " " " " " 8 (800 ....) : 1ère/2ème/3ème "
- " " " " " 9 (900 ....) : 2ème/3ème/4ème "

NB - a) il faut donc tenir compte dans le choix de ces unités de valeur de leur niveau. Exemple : l'étudiant titulaire du DUEL ne doit pas choisir une U.V. commençant par 5.

b) dans certains cas (méthodologie, économie, démographie, ethnologie), il est nécessaire d'avoir acquis une ou plusieurs U.V. de 1er niveau avant de s'inscrire dans les unités de valeur de niveau 200, 500, 600 et 700.